Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 444

Artikel: La "piscine" de Lucens : un test pour le centralisme nucléaire
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027032

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La «piscine» de Lucens: un test pour le centralisme nucléaire

L'occupation de Kaiseraugst, en 1975, et la lutte des Bâlois pour faire valoir leurs droits à l'« autodétermination nucléaire » avait fait des vagues jusqu'en Suisse romande, on s'en souvient. A l'époque, dans le canton de Vaud, la sensibilisation avait été plus aiguë dans les villes : les comités de soutien avaient vu le jour à Lausanne ou à Yverdon. Aujourd'hui, sur le même problème énergétique, l'émotion gagne une certaine profondeur du pays.

On a suivi (et dans ces colonnes mêmes) les remous provoqués dans la région de Bex par le projet d'entreposage de déchets radioactifs dans cette commune; tout récemment encore, le Parti socialiste bellerin interpellait le président de la Confédération en la matière et ses propos étaient des plus vifs : « Nous tenons à vous dire, Monsieur le président de la Confédération, que nous sommes décidés à lutter par tous les moyens à notre disposition contre un projet insensé; nous lutterons pour le moratoire et pour l'extension des droits populaires en matière d'énergie nucléaire ».

Une autre entreprise fait d'ores et déjà des vagues importantes dans la campagne vaudoise, et particulièrement dans la Broye : la piscine de stockage pour combustibles usés, prévue à Lucens. On a vu se constituer sur le site un Comité anti-déchets nucléaires (CADAL); et ce mouvement d'opposition est en train d'essaimer, à Payerne, à Moudon où un CADAM est en voie de création.

On doit à la vérité de dire que les habitants de Lucens ont de bonnes raisons d'être échaudés. En 1962, la commune donnait son accord de principe à l'implantation d'une installation nucléaire sur son territoire par des industriels groupés au sein d'Energie nucléaire SA à Lausanne. Le 21 janvier 1969, c'est l'accident dans la centrale, qui miraculeusement ne fait pas de victimes (à l'heure actuelle, cependant, toutes les données de cet épisode ne sont pas éclaircies, ou du moins pas publiques...). Six mois plus tard, l'accident ayant été systématiquement minimisé dans de rares et laconiques communiqués officiels, Energie Ouest Suisse sonde déjà les autorités pour la transformation de l'ex-centrale en une usine de traitement et de stockage de déchets radio-actifs; refus unanime des conseillers communaux. Dans le courant de 1970 et de 1971, le combustible est évacué et les installations démontées. L'année suivante, la Société pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (SNA), devenue propriétaire des lieux, par la volonté des anciens promoteurs, Energie Nucléaire SA et Theratom, annonce à la Municipalité la fondation prochaine de la Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs (CEDRA) et l'informe d'une nouvelle demande adressée à la Confédération pour la transformation des lieux en poubelle atomique. Tant la Municipalité que le Conseil communal manifestent aussitôt leur opposition résolue à cette transformation. Les tractations cessent alors pendant quelques années

---

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD DE RETOUR DE LA HAGUE

Jules Fantôme

Nous étions une trentaine venus visiter l'usine atomique. Le soir déjà, nous devions rentrer au pays. En fin d'après-midi, un vieux car (l'usine, aussi, était vieille) nous mena jusqu'à l'aéroport. Nous ne parlions que plutonium, uranium, retraitement, déchets, piscines, châteaux d'eau, radiations. Moi-même restais dans la région et, une fois mes compagnons envolés, remontai seul dans le bus. La nature était avenante, le chauffeur sympathique. Il me proposa de me conduire à son village, boire un verre. Et nous voilà, courant sur pneus parmi les collines, les fourrés, dévalant puis remontant des chemins vicinaux, soulevant la poussière quand le goudron faisait défaut. Le car s'arrêta devant le portail d'une maisonnette. Pendant que je descendais, le chauffeur me dit : « Je recule un peu ».

En m'approchant du portail, je fus distrait l'espace de trois secondes. Peut-être cinq. Quand je me retournai : plus de car, plus de chauffeur. Hallucinant ! On ne s'échappe pas d'un chemin privé comme de la rue d'une ville. On n'escamote pas un bus comme une 2 CV. J'entrai dans la maison, alertai les voisins. On suivit — du moins le crut-on — des marques de roues jusqu'au fond de la vallée, vers un bras de fleuve asséché. Mais là, pas trace du car, ni du conducteur. Certains pensent pourtant qu'ils se sont enfoncés dans la boue, engloutis dans la vase. Deux siècles plus tôt une calèche aurait subi le même sort. Mais comment peut-on disparaître si rapidement et sans témoins ? Les ouvriers de l'usine ont demandé une enquête parce qu'une partie du sol où s'est arrêté le car semble brûlée par des radiations. D'autres parlent d'un hangar secret ou de l'entrée cachée d'un dépôt de déchets radioactifs. L'hypothèse la plus hardie — celle qui a le plus de succès — est que le vieux car, trop longtemps au service de l'usine atomique, s'est désintégré à la suite d'un choc. C'est le cheval de bataille des anti-nucléaires. Mais la science peut-elle tout expliquer ?

Que répondre aux curieux ? Que je n'ai pas été irradié, que j'étais devant la maisonnette, que j'ai ouvert le portail, me suis soudain trouvé seul, avec à la main une carte de visite remise par le chauffeur. Et ce détail : sur la carte était imprimé : « Jules Fantôme, chauffeur occasionnel ». **G.B.**

pour reprendre, confidentiellement, au début de l'année passée. Se succèdent alors, sur la pression populaire (le comité « anti-déchets » s'est créé) deux réunions d'information, lesquelles précèdent une consultation de la population sur le sujet : le verdict est alors, une fois de plus, clair, 90 % de « non »...

En fait, le problème de l'entreposage et de la liquidation des déchets nucléaires est aujourd'hui au cœur de la controverse nucléaire. Et la « piscine » de stockage de Lucens, conçue pour être un relais temporaire entre les centrales elles-mêmes et les installations de retraitement du combustible (qui elles sont l'avant-dernière étape avant le stockage « définitif » dans des sites comme Bex...), la « piscine » de Lucens donc est en passe de devenir d'une urgence criante ! Les centrales nucléaires en activité dans notre pays continuent d'une part à « produire » des déchets sans désemparer, et d'autre part les débouchés pour les dits déchets se font de moins en moins sûrs : les accords de coopération de la Suisse avec la France — usine de La Hague — et avec la Grande-Bretagne — usine de Windscale — pour le retraitement sont menacés de modification; outre le fait que l'usine de La Hague ne suit pas le rythme de travail qui était prévu, sa direction est aux prises avec des revendications des travailleurs de plus en plus virulentes au chapitre de la sécurité; et il faudra négocier de nouveaux accords avec les Britanniques l'an prochain, les anciens venant à échéance à cette époque...

Une fois de plus, l'enjeu nucléaire se profile donc sous le signe du fait accompli : alors même que la controverse sur l'énergie nucléaire, sur la sécurité des installations (une « piscine » peut être aussi dangereuse qu'une centrale), sur la politique énergétique dans son ensemble, s'enfle faute de débats constructifs et de conceptions globales satisfaisantes, on en est déjà à chercher des solutions d'urgence ! Et ce, rappelons-le, pour pallier les graves lacunes de l'organisation mise en place il y a quelques années par des promoteurs du tout nucléaire, hantés par le fameux manque d'électricité et par l'urgence des remèdes à trouver...

Dans une telle confusion, le plus grave est que les habitants de Lucens manquent d'arguments d'ordre juridique pour faire valoir leur position : toute la procédure d'autorisation (malgré le récent arrêt du Tribunal fédéral sur Verbois nucléaire, cf. DP 435) est entre les mains de la Confédération et le plan de zone englobant le site en question est tel que les promoteurs peuvent commencer, avec le feu vert adéquat, sans autres, leurs travaux.

Reste, en un premier temps, à espérer que le canton de Vaud dont l'influence est déterminante (le chef du Département des travaux publics est vice-président) dans la société propriétaire du terrain, la SNA, usera de toute son influence pour empêcher que soient entrepris des travaux irréversibles avant qu'un débat démocratique ait eu lieu sur le sujet. Il y a cependant tout lieu de penser que Lucens sera le premier test sérieux du centralisme nucléaire.

ANNEXE

Kaiseraugst : la référence

La lutte menée pour empêcher la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst, lutte dont on sait qu'elle a littéralement sorti de l'ombre les problèmes inhérents à l'utilisation de l'énergie atomique dans notre pays, est bien sûr une des références des opposants de la « piscine nucléaire » de Lucens. Quelques points de repère récents :

— 15 juin 1972 : en votation communale, la population refuse (par 279 voix contre 88) d'autoriser la construction d'une centrale nucléaire munie de tours de refroidissement [1].

[1] Voir la brochure éditée par le CADAL, dont nous nous sommes inspirés, entre autres, pour la rédaction de cette annexe ainsi que du texte précédent : « Lucens, notre avenir est en jeu ! » (adresse utile : Comité anti-déchets nucléaires, Lucens).

— 19 juin 1972 : Motor Colombus s'adresse au Conseil d'Etat, lui demandant d'accorder tout de même le permis de construire.

— 27 novembre 1972 : le Conseil d'Etat somme la municipalité d'accorder l'autorisation.

— 10 novembre 1972 : la municipalité, appuyée par une pétition signée par 70% des citoyens inscrits, dépose un recours contre la décision du Conseil d'Etat devant le tribunal administratif argovien.

— 29 janvier 1973 : Motor Colombus demande, entre autres, au tribunal administratif d'envisager d'accorder lui-même le permis de construire (à la place de la municipalité, ou même du Conseil d'Etat, si besoin était).

— 10 mai 1973 : le recours de la commune est rejeté par le tribunal administratif.

— 27 juin 1973 : sur proposition d'un citoyen prêt à assumer les frais de l'entreprise, l'assemblée de commune (par 183 voix contre 47) décide de recourir au Tribunal fédéral; un crédit de 20 000 francs est voté à cet effet, malgré l'opposition de la municipalité (le département de l'Intérieur déclarera nulle cette décision cinq mois plus tard sous prétexte qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour).

— 26 juillet 1973 : le Tribunal fédéral rejette le recours de la commune, sans toutefois se prononcer sur le fond.

— 17 mars 1975 : Motor Colombus commence les travaux d'excavation (le permis d'implantation du réacteur n'est pas encore accordé...).

— 1er avril 1975 : le chantier de Kaiseraugst est occupé par cinq cents personnes (assemblées générales quotidiennes, soutien actif de la population des environs, manifestations de solidarité à travers tout le pays, comités de soutien).

— 6 avril 1975 : plus de 15 000 manifestants à Kaiseraugst.

— 3 mai 1975 : plus de 10 000 manifestants à Berne.

— Juin 1975 : l'assemblée des occupants formu-

● **SUITE ET FIN AU VERSO**